

# En Bretagne, des territoires ruraux attractifs pour les jeunes actifs et les retraités

Insee Flash Bretagne • n° 103 • Juillet 2024

En 2020, les territoires ruraux de Bretagne concentrent plus de la moitié de la population régionale. Ils gagnent des habitants du fait d'une croissance démographique portée essentiellement par des arrivées plus nombreuses que les départs, principalement au niveau des flux avec les autres régions françaises. La majorité des déménagements se font néanmoins au sein de la région. Cependant, selon le profil des individus, les mobilités présentent des caractéristiques différentes. Les étudiants de ces territoires ruraux partent plus souvent dans l'espace urbain, alors que les actifs et les retraités qui changent de commune de résidence restent davantage au sein de l'espace rural.

## Dans l'espace rural, une croissance démographique portée par le solde migratoire

En 2020, 1,8 million de personnes résident dans une commune de l'espace rural en Bretagne, soit 54 % des habitants de la région, contre un tiers au niveau national. La Bretagne est sur ce critère la deuxième région la plus rurale de France, après la Bourgogne-Franche-Comté.

Entre 2009 et 2020, les territoires ruraux gagnent des habitants, même si, comme au niveau régional, la croissance est moins soutenue sur la fin de cette période. La population augmente en moyenne de 0,8 % par an entre 2009 et 2014, puis de 0,4 % par an entre 2014 et 2020 ► figure 1. Ce ralentissement s'explique principalement par des décès plus nombreux que les naissances sur la fin de la période étudiée.

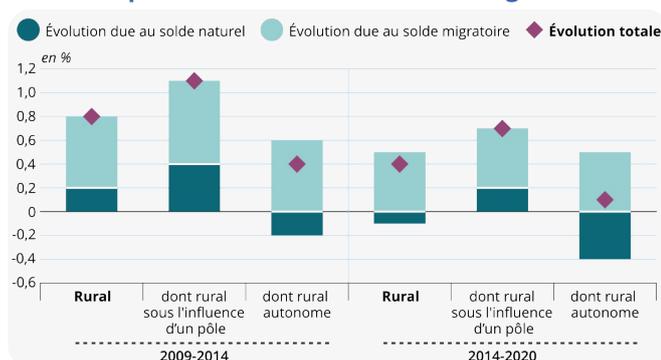
Au sein de l'espace rural, la croissance est essentiellement portée par les **territoires ruraux sous l'influence d'un pôle**. La hausse de la population dans le rural dit « autonome » est quant à elle plus modérée (+0,4 % par an en moyenne entre 2009 et 2014, puis +0,1 % entre 2014 et 2020, contre respectivement +1,1 % et +0,7 % dans les communes rurales sous l'influence d'un pôle). Le dynamisme démographique du rural sous l'influence d'un pôle repose sur un excédent d'arrivées sur les départs et, dans une moindre mesure, sur

celui des naissances sur les décès. En revanche, dans le rural autonome, la croissance de la population résulte uniquement du **solde migratoire** excédentaire, le **solde naturel** affichant un déficit de plus en plus marqué.

## Un excédent migratoire avec les autres régions françaises

Entre 2019 et 2020, au niveau des flux migratoires, l'espace rural gagne des habitants en Bretagne (+14 500), plus que l'espace urbain (+7 700). Cela est principalement dû à des arrivées externes beaucoup plus nombreuses que les départs vers une autre région de France métropolitaine (+13 500) ► figure 2. En effet, 66 800 personnes se sont installées dans l'espace rural breton, dont 45 % en provenance d'une autre région. Parallèlement, 52 300 personnes ont quitté l'espace rural breton, dont 32 % pour une autre région. Du reste, les arrivées dans l'espace rural internes à la région sont légèrement supérieures aux départs vers l'espace urbain breton (+1 000). Dans les territoires ruraux, toujours au niveau des mouvements internes à la région, seul l'espace rural sous l'influence d'un pôle accueille plus d'habitants qu'il n'en perd (+2 300 contre -1 300 dans le rural autonome).

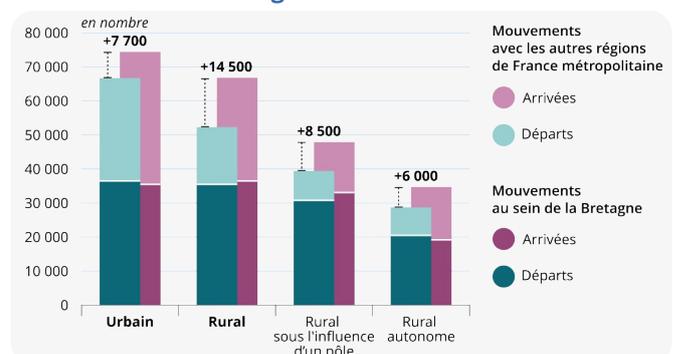
## ► 1. Évolution annuelle moyenne de la population dans les territoires ruraux bretons entre 2009 et 2020, décomposée selon les soldes naturel et migratoire



**Lecture :** Entre 2014 et 2020, dans l'espace rural sous l'influence d'un pôle, la population croît en moyenne de 0,7 % par an. Cette hausse est due au cumul d'un excédent migratoire (+0,5 %) et d'un excédent naturel (+0,2 %).

**Source :** Insee, recensements de la population 2009, 2014 et 2020.

## ► 2. Les flux migratoires entre les différents types d'espace entre 2019 et 2020 en Bretagne, décomposés selon les flux intra et extra régionaux



**Lecture :** Entre 2019 et 2020, 33 100 personnes sont arrivées dans l'espace rural sous l'influence d'un pôle depuis un autre type d'espace de la région (espace urbain ou espace rural autonome). En parallèle, 30 800 personnes ont quitté cet espace pour un autre type d'espace dans la région. En tenant compte des flux avec les autres régions métropolitaines (quel que soit le type d'espace de destination pour les sorties de la région ou de provenance pour les entrées dans la région), les arrivées sont au total nettement supérieures aux départs dans ces territoires (8 500 de plus).

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

## Des mobilités résidentielles majoritairement internes à la région

Bien que l'excédent migratoire dans l'ensemble de l'espace rural repose essentiellement sur les mouvements avec les autres régions, la majorité des mobilités dans les communes rurales bretonnes résultent de mouvements internes à la région, et ce constat se renforce quand sont également prises en compte les migrations résidentielles au sein du rural : 76 % des **arrivants** dans les communes rurales habitaient déjà en Bretagne, dont plus de la moitié dans une autre commune rurale de la région. C'est un peu plus que pour les arrivants dans l'urbain (69 % habitaient déjà dans la région). Parmi les arrivants dans les communes rurales provenant d'une autre région, seulement un tiers vivaient déjà dans une commune rurale. En effet, venant pour plus d'un quart d'Île-de-France, ils résidaient le plus souvent dans une commune urbaine.

## Plus de départs que d'arrivées d'étudiants dans les territoires ruraux

En Bretagne, comme au niveau national, de nombreux élèves et étudiants quittent les communes rurales pour rejoindre des communes urbaines, notamment en l'absence d'établissement d'enseignement dans leur commune de résidence. En 2019, 11 500 étudiants ou élèves de 14 ans ou plus ont quitté une commune rurale, dont 7 300 étaient âgés de 17 à 24 ans ▶ **figure 3**. Parmi ces derniers, 5 400 ont rejoint l'espace urbain breton et 1 900 sont allés étudier dans l'espace urbain d'une autre région française. En parallèle, 6 300 élèves ou étudiants sont venus s'installer dans le rural. C'est la seule catégorie de personnes à avoir plus de départs vers l'urbain que d'arrivées dans le rural. Ainsi, les élèves et les étudiants sont davantage concernés par les déménagements vers les zones les plus urbanisées.

Parmi l'ensemble des élèves et des étudiants ayant déménagé en 2019, les Bretons restent en moyenne plus souvent dans leur région pour étudier qu'au niveau national (respectivement 61 % et 37 %). 74 % d'entre eux se dirigent prioritairement vers les lieux d'enseignement supérieur, principalement situés à Rennes et à Brest.

## Des actifs très mobiles et davantage tournés vers l'espace rural

Dans les territoires ruraux, comme dans l'ensemble de la région, ce sont les actifs qui déménagent le plus : ils représentent 60 % des arrivants dans les communes rurales en 2019 et 57 % des **partants**. Ainsi, 74 000 actifs s'installent dans une commune rurale et 62 800 en partent. Le rural est donc un espace attractif pour les personnes en activité (+11 200). La grande majorité des mouvements migratoires de ces actifs vers ou depuis les communes rurales se fait au sein de la région : 80 % des actifs qui arrivent dans une commune rurale habitaient déjà dans la région. Tout comme pour les arrivants,

### ► Définitions

L'**espace rural** désigne l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses au sens de la [grille communale de densité](#). Un critère de type fonctionnel peut également être pris en compte : le degré d'influence d'un pôle d'emploi, selon le zonage en [aires d'attraction des villes](#). Les territoires ruraux se divisent alors en deux grandes catégories de communes :

- les **communes rurales hors influence d'un pôle (le rural « autonome »)** sont les communes rurales situées hors des aires d'attraction des villes ainsi que celles appartenant à la couronne d'une aire de moins de 50 000 habitants ;
- les **communes rurales sous l'influence d'un pôle** sont les communes rurales appartenant à la couronne d'une aire de 50 000 habitants ou plus.

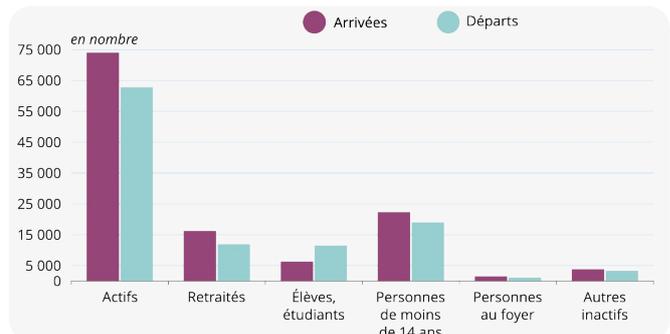
Le **solde naturel** sur un territoire donné est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. S'il est positif, il s'agit d'un excédent naturel, s'il est négatif, d'un déficit naturel.

Le **solde migratoire** sur un territoire donné est la différence entre le nombre de personnes qui y sont entrées et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. S'il est positif, il s'agit d'un excédent migratoire, s'il est négatif, d'un déficit migratoire.

Les **arrivants** désignent dans cette étude les individus résidant dans la zone étudiée en 2020 et ayant changé de commune de résidence entre 2019 et 2020.

Les **partants** désignent dans cette étude les individus résidant dans la zone étudiée en 2019 et ayant changé de commune de résidence entre 2019 et 2020.

## ► 3. Répartition des habitants des territoires ruraux ayant changé de commune de résidence entre 2019 et 2020 selon leur profil



**Lecture :** Entre 2019 et 2020, 74 000 actifs ont emménagé dans une commune rurale. Dans le même temps, 62 800 actifs habitant dans l'espace rural ont quitté leur commune.

**Source :** Insee, recensement de la population 2020.

53 600 actifs partants s'installent de nouveau en Bretagne et parmi eux, 64 % restent dans le rural. En ce qui concerne les mouvements observés avec les autres régions françaises, les arrivants viennent le plus souvent de l'espace urbain. Ainsi, au total, l'espace rural breton gagne des actifs sur l'espace urbain dans la région ou en dehors : en 2019, 26 800 actifs quittent une commune urbaine pour emménager dans une commune rurale bretonne, alors qu'ils sont 25 000 à faire le chemin inverse. 70 % des actifs urbains qui déménagent vers le rural s'installent dans les territoires ruraux sous l'influence d'un pôle. *A contrario*, 55 % des partants du rural réemménagent dans une commune rurale, et un peu plus souvent dans l'espace rural autonome.

Les actifs de moins de 35 ans sont les plus mobiles : ils représentent 64 % des personnes ayant déménagé dans l'année, contre 10 % pour les personnes de 50 ans ou plus. De ce fait, les actifs qui s'installent dans les territoires ruraux sont généralement plus jeunes que les résidents : leur moyenne d'âge est de 36 ans, contre 42 ans dans l'ensemble de l'espace rural.

Les nouveaux arrivants des communes rurales sont plus souvent en couple (66 %), avec ou sans enfant. Toutes les catégories socioprofessionnelles contribuent aux migrations résidentielles dans les communes rurales. Cependant, 82 % des arrivants sont des employés, des ouvriers ou exercent une profession intermédiaire (contre 77 % de la population active bretonne).

## Des déménagements moins fréquents chez les retraités, mais plus orientés vers les communes rurales

En 2020, 55 % des retraités de la région vivent dans l'espace rural, soit 17 points de plus qu'au niveau national. Parmi eux, 2 % ont déménagé en 2019. Ces mouvements se produisent surtout dans les premières années qui suivent la fin de leur vie active. Sur un an, le rural gagne plus de retraités qu'il n'en perd. En effet, d'une part, 16 200 retraités ont emménagé dans une commune rurale, dont 69 % vivaient dans une commune urbaine auparavant. 7 000 de ces retraités proviennent d'une autre région française. Parmi eux, 4 400 se sont installés dans le rural autonome. D'autre part, 11 900 retraités ont quitté leur commune rurale, dont 2 300 pour une autre région française. Parmi les 9 600 qui restent en Bretagne, 62 % se réinstallent dans une autre commune rurale. ●

Catherine Quesson, Dominique Tacon (Insee)

### ► Pour en savoir plus

- Cazenave M., Lardoux J.-M. (Insee), « [La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités](#) », Insee Analyses Bretagne n° 120, novembre 2023.
- Lardoux J.-M. (Insee), « [En Bretagne, plus de la moitié des jeunes vivent dans une commune rurale](#) », Insee Analyses Bretagne n° 107, janvier 2022.
- Auzet L., Maillochon A. (Insee), « [Le rural en Bretagne : un espace attractif](#) », Insee Flash Bretagne n° 72, avril 2021.

Insee Bretagne :  
35, place du Colombier  
CS 94439  
35044 RENNES CEDEX

Directrice de la  
publication :  
Nathalie Caron

Rédactrice en chef :  
Marion Julien-Levantis

Bureau de presse :  
02 99 29 34 90

Maquette :  
Nathalie Noël

ISSN 2427-9013

© Insee 2024  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[@InseeBretagne](https://twitter.com/InseeBretagne)

